

**Préambule :**

- Monsieur Roland GEIS, Président de la Communauté de Communes du Saulnois procède à l'accueil et à l'installation officielle des 159 délégués communautaires (arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires) issus des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.
- Le Président de la Communauté de Communes du Saulnois (CCS) passe la main à Monsieur Gérard CHAIZE, conseiller communautaire d'Amélocourt et doyen d'âge présent qui devient Président de séance pour procéder à l'installation de la nouvelle gouvernance territoriale.
- Monsieur Gérard CHAIZE, Président de séance sollicite l'assemblée pour les fonctions suivantes :
  - o 1 secrétaire de séance
  - o 3 scrutateurs pour les opérations de vote

**Sont désignés :**

Secrétaire de séance →	Loïc KLOPP (conseiller communautaire de Delme)
Scrutateurs →	Gaël BEYEL (conseiller communautaire de Lostroff)
	Emilien ROESS (conseiller communautaire de Vic-sur-Seille)
	Laetitia ROTH (conseillère communautaire d'Obreck)

→ Sont présents, sont absents, ont donné procuration les conseillers communautaires titulaires suivants :

→ Sont présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Communes	Conseillers communautaires titulaires	Présent	Absent	Procuration	Conseillers communautaires suppléants	Présent*	Procuration
ABONCOURT SUR SEILLE	Fabrice BAGNON		X				
ACHAIN	Louis RENARD	X					
AJONCOURT	René VERHEE	X					
ALAINCOURT LA COTE	Bernard DOYEN	X			François NICOLAS	X	
ALBESTROFF	Pierre LOUDCHER	X					
	Germain MUSSOT	X					
AMELECOURT	Gérard CHAIZE	X			René ADONIAS		
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN	X			Claude THIEBAUT		
AULNOIS SUR SEILLE	Jean-Luc PROVOST	X			Philippe GAZIN		
BACOURT	Thierry BELLOY	X			Sylvianne STEGNER	X	
BASSING	Christian LEGRAND	X			Simon LAVAL		
BAUDRECOURT	Martine BIZE	X			François DECKER		
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU	X			Pascal PERNET		
BENESTROFF	Francis JAYER	X					
	Laurent THIRION	X					
BERMERING	Denis SCHAEDEGEN	X			Pierre JAYER	X	
BEZANGE LA PETITE	Hervé SEVE	X			Claude NAVE		
BIDESTROFF	Hervé BELLO	X			Francis PIERRON		
BIONCOURT	Patrick MICHEL	X			Philippe PERRIN	X	
BLANCHE EGLISE	Alain BOUBEL	X			J. Michel BROQUARD		
BOURDONNAY	Armelle BARBIER	X			Patrick JULLY		
BOURGALTROFF	Sylvain HINSCHBERGER	X			Marcel DENIS		

BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE	X			Daniel GALAN		
BURLIONCOURT	François RICATTE	X			Sébastien FRACHE		
CHAMBREY	Patrick PEIFFERT	X			Patrick MAYER		
CHATEAU BREHAIN	Jean-Paul PETIT	X			Charles COLASSE		
CHATEAU SALINS	G.BENIMEDDOURENE	X					
	Daniel HAMANT	X					
	Bernard HAZOTTE			X			
	Sylvie LARIVIERE	X					
	Monique MARTIN	X					
	Patrick SIMON	X					
	S. STOCK MARGALET			X			
CHATEAU VOUE	Isabelle SHMITT-KNAFF	X			Hélène PEREK	X	
CHENOIS	Sandrine CHIR	X			Alexandre MAOT	X	
CHICOURT	Yves BARTHELEMY	X			Nathalie LONCAR		
CONTHIL	Thierry STEMART	X			Olivier ROMAIN		
CRAINCOURT	Didier FISCHER	X			Dominique MATHIEU		
CUTTING	Germain IMHOFF	X			Olivier DUSCHENE	X	
DALHAIN	Didier CONTE	X			J. NAVARRO-ABOUT		
DELME	Michel FORFERT	X					
	Loïc KLOPP	X					
	Christelle PILLEUX	X					
	Didier THESE	X					
DIEUZE	Christophe ESSELIN	X					
	Michel HAMANT	X					
	Francine HERBUVEAUX	X					
	Daniel HOCQUEL	X					
	Jérôme LANG	X					
	Bernard LOUIS						
	Laurence OBELIANNE	X					
	Sylvie RESCHWEIN	X					
	Dominique SASSO	X					
	R. SCHREINER WIRTZ			X			
Sylvie TORMEN	X						
DOMNOM LES DIEUZE	Micheline THIRION	X			Éric THIRION		
DONJEUX	Serge LEMOINE	X			Daniel LESEUR	X	
DONNELAY	Christian CHAMANT	X			André BOURGUIGON		
FONTENY	Alain DONATIN	X			Christian HOUBIN		
FOSSIEUX	Thérèse DIEUDONNE	X			Daniel LECAQUE		
FRANCALTROFF	Daniel CUFER	X					
	Nadine MULLER	X					
FREMERY	Marie-Thérèse BARBIER	X			Jean-Luc PERRIN		
FRESNES EN SAULNOIS	Raphaël CIARAMELLA	X			Claude CADARIO		
GELUCOURT	Jean-Louis VEVEURT	X					
GERBECOURT	Jacques DEHAND	X					
GIVRYCOURT	Jacques ZIMMERMANN		X		Virginia NAVELOT	X	
GREMECREY	Pierre BLAISIN	X			Guy LHUILLIER		
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX	X			Gilbert SCHERRER		
GUEBLANGE LES DIEUZE	Gilbert VOINOT	X			Eugenia TEPPE		
GUEBLING	Joseph REMILLON	X			Evelyne BERNARD		
GUINZELING	Maurice GERING	X			Marc ADRIAN		
HABOUDANGE	Pierre CANTENEUR	X			Brigitte CATTELOIN	X	
HAMPONT	Sylvain SCHERRER	X			Gérard MASSON		
HANNOUCOURT	Jean-Michel GODFRIN	X			Pascal MEYER		
HARAUCCOURT SUR SEILLE	Annette JOST	X			Franck HENRY		
HONSKIRCH	Carol MONSIEUX	X			Fabien GAERTNER		
INSMING	Philippe BRULLARD	X					
	Alain PATTAR	X					
INSVILLER	Sylvie BOUSCHBACHER	X			Christian FIMEYER		
JALLAUCOURT	François FLORENTIN	X			Rachel NEIS		
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA	X			Laurent VELO		
JUVILLE	Hervé BLASSEL		X		Dominique FARKAS		

LAGARDE	Livier HAMANT	X			Marie LAFLOTTE		
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	Gilles ETIENNES	X			Denis LALLEMENT		
LEMONCOURT	Christelle BOFFIN	X			Sonia PERNET		
LENING	Antoine ERNST	X			Christophe DUMONS		
LESSE	Benoît TIAPHAT	X			Alban GRANDIDIER	X	
LEY	M. Christine FOUQUET	X			Claude BARBE		
LESEY	David GALBOURDIN	X			Ludovic HANZO		
LHOR	Philippe MERTZGER	X			Cindy ROESSLER		
LIDREZING	Pascal DURRENBERGER	X			Thierry DORT		
LINDRE BASSE	Rémy HAMANT	X			Ch. TONNELIER		
LINDRE HAUTE	Olivier GUYON	X			Ch. BLASIARD		
LIOCOURT	Stéphane DOUX	X			Bernard JULLIER		
LOSTROFF	Gaël BEYEL	X			Laurent THIRION		
LOUDREFING	Jean-Marie SIQUOIR	X			Névio PELLEGRINI		
LUBECOURT	André TOUSSAINT	X			Michel AUCHET		
LUCY	Marie-Claire MATHIEU		X		Joël PIERRARD		
MAIZIERES LES VIC	Claude MAUER	X			Solange BERNIER		
MALAUCCOURT SUR SEILLE	Maurice JACQUEMIN	X			Robert JACQUEMIN		
MANHOUE	Nicolas KARMANN	X			François ANTOINE		
MARIMONT LES BENESTROFF	Marcel AMPS	X			M. Christine BOUVIER		
MARSAL	Th. MAURICE SEINGEOT	X			Pierre GERARD		
MARTHILLE	Gérard HIERONIMUS	X			J. Philippe KREMER		
MOLRING	Maurice BELLO		X		Nathalie BELLO		
MONCOURT	Sylvain NICOLAS	X			Didier RAYEUR		
MONTDIDIER	Jean PFEIFFER	X			Guy TRIBOUT		
MORVILLE LES VIC	Arnaud NOEL	X			Danièle URIOT		
MORVILLE SUR NIED	Laurence BELLOY		X		Daniel JACQUOT	X	
MOYENVIC	J. Marie SIMERMAN	X			Martine BALDIN	X	
MULCEY	Laurent CLAUDEL	X			Marcel DUPONT		
MUNSTER	Gérard MANNS	X			Michel KIFFER	X	
NEBING	Thierry SUPERNAT	X			R. ROSENBERGER		
NEUFVILLAGE	Jean-Marie ROCH	X			Jean-Louis ROCH		
OBRECK	Laëtitia ROTH	X			Laetitia ROTH		
OMMERAY	Sébastien HENRY	X			Éric BOUBEL	X	
ORIOCOURT	Jean-Jacques PIC	X			Virginie GEIS		
ORON	Jean-Marc CHONE	X			André DULME		
PETTONCOURT	Marie-Claude TOSI	X			Sylvain MARTY		
PEVANGE	Yannick CHATEAUX	X			Laurent BARBIER		
PREVOCOURT	Gérard MEYER	X			Nicolas GIRARD	X	
PUTTIGNY	Robert PERRIN	X			J. Claude PELESZUCK		
PUZIEUX	Gaëlle QUENETTE	X			F. DOLLMANN	X	
RENING	Michel FESTOR	X			Olivier BEYLET		
RICHE	Robert FORET	X			Fabienne CORSAINT		
RODALBE	Roland DISCHER	X			Clément GALANTE		
RORBACH-LES-DIEUZE	Etienne BOUCHE	X			J. Joseph GRDJAN	X	
SAINT EPVRE	J. Pierre LEONARD	X			Christelle VINCENT		
SAINT MEDARD	Aurélié LALZACE	X			Claude VAUTRIN	X	
SALONNES	J. Pierre BROQUARD	X			M. Jo TONNELIER		
SOTZELING	François DIDIER	X			Christian COUREL		
TARQUIMPOL	David BARTHELEMY	X			Gh. BARTHELEMY		
TINCRY	Gil DOUSSOUL	X			Jean-Louis NASSOY		
TORCHEVILLE	Laurent FRICHE	X			Bertrand BESSEGA		
VAHL LES BENESTROFF	Fabrice LALLEMENT		X		Brigitte PELTRE	X	
VAL DE BRIDE	Vincent FIEBIG	X					
	Jacques LAIR	X					
VANNECOURT	Michel RAMBOUR	X			Guy LOUIS		
VAXY	Claude LALLEMENT	X			Frédéric CEZARD		
VERGAVILLE	Gérard BECK			X			
	Jacques DUROZEY	X					

VIBERSVILLER	Valérie KLEIN	X		J. Claude LEFEVRE		
VIC SUR SEILLE	Isabelle BENEDIC	X				
	Jérôme END	X				
	Olivier KUNTZ	X				
	Agnès MACHINOS	X				
	Emilien ROESS	X				
VILLERS SUR NIED	Jean-François LEMALE	X		Gisèle FOULE	X	
VIRMING	Yolande HOUPERT	X		Christian SCHERER	X	
VITTEBSBOURG	Gilbert ROSTOUCHER	X		Patrice HUGENEL		
VIVIERS	Bertrand CEZARD	X		Fabien COLASSE		
WUISSE	Daniel GUELLE	X		Christophe ILLY		
XANREY	Carole REMILLON	X		Dominique VERGANCE		
XOCOURT	J. Pierre AUMONIER	X		Didier HOUILLON		
ZARBELING	Stéphanie THIRY		X	Sophie SAJOUS		
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT	X		Laurent GAILLOT		
<b>Totaux</b>						

\* X = conseiller suppléant votant  
X = conseiller suppléant non votant

<b>TOTAL PRESENTS VOTANTS</b>	<b>TOTAL VOTANTS (y compris procuration)</b>
<b>149</b>	<b>154</b>

#### POINT N° CCSDCC20035

**Objet :** *Approbation de l'utilisation des boîtiers de vote électroniques, notamment dans le cadre des élections à bulletin secret*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Le président sortant procède à l'accueil et à l'installation officielle des 159 délégués communautaires issus des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, puis passe la main au doyen d'âge présent, à savoir Monsieur Gérard CHAIZE, conseiller communautaire d'Amélecourt, qui devient président de séance pour procéder à l'installation de la nouvelle gouvernance territoriale.

Si l'article L 2121-21 du Code Générale des Collectivités locales (CGCT), applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-1 dudit code, précise les cas dans lesquels une délibération est votée au scrutin public ou au scrutin secret, aucun formalisme n'est imposé sur les modalités du vote.

Dès lors, le vote électronique peut être utilisé s'il permet de connaître le sens du vote de chaque élu.

Néanmoins, dans le cadre d'un scrutin secret et notamment électoral (élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau), il convient de s'assurer que les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, tels que notamment le secret du vote, sont garantis par le vote électronique.

*Les membres du conseil communautaire sont appelés à approuver l'utilisation du vote électronique pour l'ensemble des votes au scrutin secret, en précisant que les boîtiers ont été rendus anonymes et distribués de façon aléatoire aux élus.*

#### **Résultat du vote à main levée :**

Nombre de votants	153
Majorité absolue	77
<b>Pour</b>	<b>153</b>
Contre	0
Abstention	0

L'utilisation du vote électronique pour l'ensemble des votes au scrutin secret de la séance du 15 juillet 2020 obtient l'unanimité.

## POINT N° CCSDCC20036

**Objet :** *Election du Président de la Communauté de Communes du Saulnois*

VU la délibération n° CCSDCC20035 du 15 juillet 2020 ;

L'assemblée communautaire nouvellement installée après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 est appelée à élire le président de la CCS.

Monsieur le doyen d'âge procède à l'appel à candidature pour l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois.

Est candidat à la présidence de la Communauté de Communes du Saulnois :

→ **Monsieur Jérôme END, conseiller communautaire de Vic-sur-Seille.**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-7 relatif aux modalités d'élection des maires, applicable par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT, il est procédé à l'élection du Président, au scrutin secret, à l'aide des boitiers de vote électroniques rendus anonymes et distribués de façon aléatoire.

### Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants	153
<b>Pour M. Jérôme END</b>	<b>137</b>
<b>Abstentions</b>	<b>11</b>
Majorité absolue	70

Monsieur Jérôme END ayant obtenu 137 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, il est proclamé Président de la Communauté de Communes du Saulnois pour la durée de son mandat 2020-2026.

## POINT N° CCSDCC20037

**Objet :** *Détermination du nombre de Vice-présidents et du nombre de membres complémentaires du Bureau*

VU la délibération n° CCSDCC20035 du 15 juillet 2020 ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L 2122-7 et suivants du CGCT ;

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Dans le cas de la CCS, le nombre de vice-présidents en application du seuil de 20 % pourrait être de 32. Néanmoins, conformément à la seconde condition exposée ci-avant, ce nombre ne pourra donc être supérieur à 15 vice-présidents.

Le bureau communautaire constitue, à côté du président et du conseil communautaire, le troisième organe délibérant d'un EPCI. Le président et les vice-présidents en sont membres de droit. Cette instance peut également être composée d'autres membres nécessairement conseillers communautaires.

Il est rappelé que les attributions du bureau sont définies négativement à l'article L5211-10 du CGCT. Il fixe en réalité les domaines pour lesquels le bureau ne peut pas intervenir. Il s'agit en l'espèce :

- du vote des budgets, des taux des taxes, des tarifs de redevance ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire suite à une mise en demeure au titre de l'article L 1612-15 du CGCT ;
- des modifications de composition initiale, de fonctionnement et de durée, de l'EPCI ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Le bureau délibère par délégation du conseil communautaire. Ces délégations feront l'objet d'une délibération ultérieure du conseil de communauté.

Dans la continuité de la méthode retenue lors de la précédente mandature, il est proposé à l'Assemblée que le nombre des autres membres du bureau communautaire soit au moins égal à celui des vice-présidents.

**Ainsi, Monsieur le Président propose :**

- De fixer à 15 le nombre de Vice-présidents qui siègent d'office au bureau communautaire, comme suit :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

- De fixer à 15 le nombre de membres complémentaires au bureau communautaire.
- De modifier en conséquence le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Saulnois.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **FIXE** à 15 le nombre de vice-présidents qui siègeront d'office au sein du bureau communautaire, suivant le tableau présenté ci-dessus.
- **FIXE** à 15 le nombre de membres complémentaires du bureau communautaire.
- **SOLLICITE** en conséquence la modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Saulnois.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Nombre de votants	154
Majorité absolue	65
<b>Pour</b>	<b>127</b>
Absentions	17

## POINT N° CCSDCC20038

**Objet :** *Election du 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge des Finances et des Ressources Humaines*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge des finances et des Ressources Humaines.

Est candidat :

→ **Monsieur Gilbert VOINOT, conseiller communautaire de Guéblange-les-Dieuze.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
<b>Pour M. Gilbert VOINOT</b>	<b>144</b>
Abstention	8
Majorité absolue	73

Monsieur Gilbert VOINOT ayant obtenu 144 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, il est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge des Finances et des Ressources Humaines, pour la durée de son mandat 2020-2026.

## POINT N° CCSDCC20039

**Objet :** *Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de la promotion, de l'aménagement et du développement touristique*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge de la promotion, de l'aménagement et du développement touristique.

Est candidate :

→ **Madame Annette JOST, conseillère communautaire de Haraucourt-sur-Seille.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>139</b>
Abstentions	11
Majorité absolue	71

Madame Annette JOST ayant obtenu 139 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, elle est proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de la promotion, de l'aménagement et du développement touristique, pour la durée de son mandat 2020-2026.

#### POINT N° CCSDCC20040

**Objet :** *Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge du développement économique*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles



5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge du développement économique.

Sont candidats :

- **Monsieur Livier HAMANT, conseiller communautaire de la commune de Lagarde.**
- **Monsieur Daniel HAMANT, conseiller communautaire de la commune de Château-Salins.**
- **Monsieur Gérard MEYER, conseiller communautaire de la commune de Prévocourt.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ Pour M. Livier HAMANT	49
→ Pour M. Daniel HAMANT	46
→ Pour M. Gérard MEYER	57
Majorité absolue	77

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à un deuxième tour :

**Résultat du 2<sup>ème</sup> tour :**

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ Pour M. Livier HAMANT	44
→ Pour M. Daniel HAMANT	42
→ Pour M. Gérard MEYER	67
Majorité absolue	78

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 2<sup>ème</sup> tour du scrutin, Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à un troisième tour.

**Résultat du 3<sup>ème</sup> tour :**

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ Pour M. Livier HAMANT	42
→ Pour M. Daniel HAMANT	39
→ Pour M. Gérard MEYER	68

Monsieur Gérard MEYER ayant obtenu 68 suffrages et donc la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin, il est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge du développement économique, pour la durée de son mandat 2020-2026.

#### POINT N° CCSDCC20041

**Objet :** *Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de l'agriculture et de la diversification des activités agricoles*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge de l'agriculture et de la diversification des activités agricoles.

Est candidat :

→ **Monsieur François FLORENTIN, conseiller communautaire de la commune de Jallaucourt.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
<b>Pour M. François FLORENTIN</b>	<b>111</b>
Abstentions	42
Majorité absolue	57

Monsieur François FLORENTIN ayant obtenu 111 suffrages et donc la majorité absolue à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, il est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de l'agriculture et de la diversification des activités agricoles, pour la durée de son mandat 2020-2026.

POINT N° CCSDCC20042

**Objet :** *Election du 5ème Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de la petite enfance et de la vie familiale*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 5<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge de la petite enfance et de la vie familiale.

Sont candidates :

- **Madame Armelle BARBIER, conseillère communautaire de Bourdonnay.**
- **Madame Sylvie REISCHWEIN, conseillère communautaire de Dieuze.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ Pour Armelle BARBIER	72
→ Pour Sylvie REISCHWEIN	72
Majorité absolue	73

Aucune candidate n'ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, Monsieur le Président procède à un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin.

**Résultat du 2<sup>ème</sup> tour :**

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ Pour Armelle BARBIER	74
→ <b>Pour Sylvie REISCHWEIN</b>	<b>71</b>
Majorité absolue	74

Madame Armelle BARBIER ayant obtenu 74 suffrages et donc la majorité absolue à l'issue du second tour de scrutin, elle est proclamée 5<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de la petite enfance et de la vie familiale, pour la durée de son mandat 2020-2026.

### POINT N° CCSDCC20043

**Objet :** *Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de la gestion des déchets ménagers et de l'économie circulaire*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 6<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge de la gestion des déchets ménagers et de l'économie circulaire.

Est candidat :

→ **Monsieur Christophe ESSELIN, conseiller communautaire de Dieuze.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
<b>Pour Christophe ESSELIN</b>	<b>115</b>
Abstentions	36
Majorité absolue	59

Monsieur Christophe ESSELIN ayant obtenu 115 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, il est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de la gestion des déchets ménagers et de l'économie circulaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

**POINT N° CCSDCC20044**

**Objet :** *Election du 7<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge du schéma de mutualisation, des réseaux et de la mobilité*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 7<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge du schéma de mutualisation, des réseaux et de la mobilité.

Est candidat :

→ **Monsieur Nicolas KARMANN, conseiller communautaire de Manhoué.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
<b>Pour Nicolas KARMANN</b>	<b>125</b>
Absentions	27
Majorité absolue	64

Monsieur Nicolas KARMANN ayant obtenu 125 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, il est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge du schéma de mutualisation, des réseaux et de la mobilité, pour la durée de son mandat 2020-2026.

**POINT N° CCSDCC20045**

**Objet :** *Election du 8ème Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de l'emploi et de l'insertion sociale*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 8<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge de l'emploi et de l'insertion sociale.

Est candidate :

→ **Madame Christelle PILLEUX, conseillère communautaire de Delme.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
<b>Pour Christelle PILLEUX</b>	<b>126</b>
Abstentions	27
Majorité absolue	64

**Madame Christelle PILLEUX ayant obtenu 126 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, elle est proclamée 8<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de l'emploi et de l'insertion sociale, pour la durée de son mandat 2020-2026.**

**POINT N° CCSDCC20046**

**Objet :** *Election du 9<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge des actions de prévention*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 9<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge des actions de prévention.

Sont candidats :

- **Madame Sylvie BOUSCHBACHER, conseillère communautaire de la commune d'Insviller**
- **Monsieur Michel HAMANT, conseiller communautaire de Dieuze.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ Pour Sylvie BOUSCHBACHER	55
→ <b>Pour Michel HAMANT</b>	<b>89</b>
Abstentions	9
Majorité absolue	73

**Monsieur Michel HAMANT ayant obtenu 89 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, il est proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge des actions de prévention, pour la durée de son mandat 2020-2026.**

## POINT N° CCSDCC20047

**Objet :** *Election du 10<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de l'habitat et de l'urbanisme*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 10<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge de l'habitat et de l'urbanisme.

Sont candidats :

- **Monsieur Thierry CHATEAUX, conseiller communautaire de la commune de Guébestroff.**
- **Madame Yolande HOUPERT, conseillère communautaire de la commune de Virming.**

Résultat du 1<sup>er</sup> tour :

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ <b>Pour Thierry CHATEAUX</b>	<b>78</b>
→ Pour Yolande HOUPERT	76
Abstention	0
Majorité absolue	78

Monsieur Thierry CHATEAUX ayant obtenu 78 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, il est proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de l'habitat et de l'urbanisme, pour la durée de son mandat 2020-2026.



**POINT N° CCSDCC20048**

**Objet :** *Election du 11<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge des travaux et du patrimoine communautaire*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 11<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge des travaux et du patrimoine communautaire.

Sont candidats :

- **Monsieur Bernard LOUIS, conseiller communautaire de la commune de Dieuze.**
- **Monsieur Laurent FRICHE, conseiller communautaire de Torcheville.**
- **Monsieur Gérard CHAIZE, conseiller communautaire d'Amelécourt.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ Pour Bernard LOUIS	39
→ Pour Laurent FRICHE	60
→ Pour Gérard CHAIZE	54
Abstention	0
Majorité absolue	78

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Président procède à un deuxième tour de l'élection du 11<sup>ème</sup> Vice-président de la CCS.

Monsieur Gérard CHAIZE retire sa candidature.

**Résultat du second tour :**

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ Pour Bernard LOUIS	50
→ <b>Pour Laurent FRICHE</b>	<b>92</b>
Absentions	10
Majorité absolue	72

Monsieur Laurent FRICHE ayant obtenu 92 suffrages et donc la majorité absolue au second tour du scrutin, il est proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge des travaux et du patrimoine communautaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

**POINT N° CCSDCC20049**

**Objet :** *Election du 12<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge du développement durable et de l'hydrologie*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 12<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge du développement durable et de l'hydrologie.

Est candidat :

→ **Monsieur Didier FISCHER, conseiller communautaire de la commune de Craincourt.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
<b>Pour Didier FISCHER</b>	<b>103</b>
Absentions	51
Majorité absolue	53

Monsieur Didier FISCHER ayant obtenu 103 suffrages et donc la majorité absolue au 1er tour du scrutin, il est proclamé 12<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge du développement durable et de l'hydrologie, pour la durée de son mandat 2020-2026.

#### POINT N° CCSDCC20050

**Objet :** *Election du 13<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de l'animation culturelle et festive*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 13<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge de l'animation culturelle et festive.

Est candidat :

→ **Monsieur David BARTHELEMY, conseiller communautaire de la commune de Tarquimpol.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
<b>Pour David BARTHELEMY</b>	<b>116</b>
Absentions	37
Majorité absolue	59

Monsieur David BARTHELEMY ayant obtenu 116 suffrages et donc la majorité absolue au 1er tour du scrutin, il est proclamé 13<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de l'animation culturelle et festive, pour la durée de son mandat 2020-2026.

**POINT N° CCSDCC20051**

**Objet :** *Election du 14<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge des questions mémorielles et patrimoniales*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 14<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge des questions mémorielles et patrimoniales.

Sont candidats :

- **Monsieur Robert FORET, conseiller communautaire de la commune de Riche.**
- **Monsieur Hervé SEVE, conseiller communautaire de la commune de Bezange-la-Petite.**

Résultat du 1<sup>er</sup> tour :

Nombre de votants	154
Suffrages exprimés :	
→ Pour Robert FORET	42
→ <b>Pour Hervé SEVE</b>	<b>104</b>
Absentions	8
Majorité absolue	74

**Monsieur Hervé SEVE ayant obtenu 104 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, il est proclamé 14<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge des questions mémorielles et patrimoniales, pour la durée de son mandat 2020-2026.**

**POINT N° CCSDCC20052**

**Objet :** *Election du 15<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de la communication*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 fixant à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant le tableau présenté ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-président	→	Finances et ressources humaines
2 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Promotion, aménagement et développement touristique
3 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement économique
4 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Agriculture et diversification des activités agricoles
5 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Petite enfance et vie familiale
6 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Gestion des déchets ménagers et économie circulaire
7 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Schéma de mutualisation, réseaux et mobilités
8 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Emploi et insertion sociale
9 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Actions de prévention
10 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Habitat et urbanisme
11 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Travaux et patrimoine communautaire
12 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Développement durable et hydrologie
13 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Animation culturelle et festive
14 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Questions mémorielles et patrimoniales
15 <sup>ème</sup> Vice-président	→	Communication

Considérant les articles L5211-2, L5211-10, L2122-7 et suivants du CGCT ;

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour le poste de 15<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois, en charge de la communication.

Est candidat :

**Monsieur Thierry SUPERNAT, conseiller communautaire de la commune de Nébing.**

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants	154
<b>Pour Thierry SUPERNAT</b>	<b>128</b>
Abstentions	21
Majorité absolue	65

Monsieur Thierry SUPERNAT ayant obtenu 128 suffrages et donc la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, il est proclamé 15<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Saulnois en charge de la communication, pour la durée de son mandat 2020-2026.

## POINT N° CCSDCC20053

### **Objet :** *Charte de l'élu local*

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Cette même obligation repose sur le président d'un EPCI lors de la première réunion de l'organe délibérant.

Il doit également remettre aux conseillers communautaires ou métropolitains une copie de la charte de l'élu local ainsi rédigée :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**L'assemblée prend acte de la lecture, par le président, de la Charte de l'élu local qui a été remise à chaque conseiller communautaire et qui est consultable au sein de l'extranet « élus » de la Communauté de Communes du Saulnois.**

## POINT N° CCSDCC20054

### **Objet :** *Elections des membres complémentaires du bureau communautaire*

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-042 en date du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires ;

Considérant les articles L 5211-2, L 5211-10, L 2122-7 et suivants du CGCT ;

Considérant la délibération n° CCSDCC20037 du 15 juillet 2020 par laquelle l'assemblée fixe à 15 le nombre de membres complémentaires du bureau communautaire ;

Il est proposé à l'assemblée communautaire de procéder au vote des membres au sein du bureau communautaire qui s'ajoutent au Président et aux vice-présidents.

Le scrutin à appliquer pour procéder à ce vote est uninominal à la majorité absolue.

Le Conseil de communauté est appelé à élire les membres complémentaires du bureau dans l'ordre du tableau présenté ci-dessous :

Sont candidats :

Secteurs	Identité du candidat
Château-Salins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BENIMEDDOURENE Gaétan (CHATEAU SALINS),</li> <li>- Monsieur CONTE Didier (DALHAIN),</li> <li>- Monsieur RAMBOUR Michel (VANNECOURT)</li> </ul>
Delme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame QUENETTE Gaëlle (PUZIEUX),</li> <li>- Monsieur VERHEE René (AJONCOURT),</li> <li>- Monsieur DOYEN Bernard (ALAINCOURT LA COTE)</li> </ul>
Dieuze	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur LANG Jérôme (DIEUZE)</li> <li>- Monsieur CLAUDEL Laurent (MULCEY),</li> <li>- Monsieur HAMANT Rémy (LINDRE BASSE),</li> </ul>
Vic-sur-Seille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur SIMERMAN Jean Marie (MOYENVIC),</li> <li>- Monsieur CIMINERA Sylvain (JUVELIZE),</li> <li>- Monsieur MAURICE SEINGEOT Thomas (MARSAL)</li> </ul>
Albestroff	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Alain PATTAR (INSMING)</li> <li>- Madame BOUSCHBACHER Sylvie (INSVILLER)</li> <li>- Madame HOUPERT Yolande (VIRMING)</li> <li>- Monsieur ERNST Antoine (LENING)</li> </ul>

**Secteur de Château-Salins – Résultat des votes :**

→ Est candidat : **Monsieur Gaétan BENIMEDDOURENE**

Nombre de votants	154
<b>Pour Gaétan BENIMEDDOURENE</b>	<b>138</b>
Abstentions	16
Majorité absolue	70

**Monsieur Gaétan BENIMEDDOURENE** ayant obtenu 138 suffrages, donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire pour la durée de son mandat 2020-2026.

→ Est candidat : **Monsieur Didier CONTE**

Nombre de votants	154
<b>Pour Didier CONTE</b>	<b>138</b>
Abstentions	16
Majorité absolue	70

**Monsieur Didier CONTE** ayant obtenu 138 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire pour la durée de son mandat 2020-2026.

→ Est candidat : **Monsieur Michel RAMBOUR**

Nombre de votants	154
<b>Pour Michel RAMBOUR</b>	<b>138</b>
Abstentions	16
Majorité absolue	70

**Monsieur Michel RAMBOUR** ayant obtenu 138 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire pour la durée de son mandat 2020-2026.

**Secteur de Delme – Résultat des votes :**

→ Est candidat : **Madame Gaëlle QUENETTE**

Nombre de votants	154
<b>Pour Gaëlle QUENETTE</b>	<b>142</b>
Abstentions	12
Majorité absolue	70

**Madame Gaëlle QUENETTE** ayant obtenu 142 suffrages, donc la majorité absolue, elle est proclamée membre complémentaire du bureau communautaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

→ Est candidat : **Monsieur René VERHEE**

Nombre de votants	154
<b>Pour René VERHEE</b>	<b>142</b>
Abstentions	12
Majorité absolue	70

**Monsieur René VERHEE** ayant obtenu 142 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire, pour la durée du mandat 2020-2026.

→ Est candidat : **Monsieur Bernard DOYEN**

Nombre de votants	154
<b>Pour Bernard DOYEN</b>	<b>142</b>
Abstentions	12
Majorité absolue	70

**Monsieur Bernard DOYEN** ayant obtenu 142 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

**Secteur de Dieuze – Résultats des votes :**

→ Est candidat : **Monsieur Jérôme LANG**

Nombre de votants	154
<b>Pour Jérôme LANG</b>	<b>131</b>
Abstentions	23
Majorité absolue	67

**Monsieur Jérôme LANG** ayant obtenu 131 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire pour la durée de son mandat 2020-2026.

→ Est candidat : **Monsieur Laurent CLAUDEL**

Nombre de votants	154
<b>Pour Laurent CLAUDEL</b>	<b>131</b>
Abstentions	23
Majorité absolue	67

**Monsieur Laurent CLAUDEL** ayant obtenu 131 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

→ Est candidat : **Monsieur Rémy HAMANT**



Nombre de votants	154
<b>Pour Rémy HAMANT</b>	<b>131</b>
Abstentions	23
Majorité absolue	67

**Monsieur Rémy HAMANT** ayant obtenu 131 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

**Secteur de Vic-sur-Seille – Résultats des votes :**

→ Est candidat : **Monsieur Jean-Marie SIMERMAN**

Nombre de votants	154
<b>Pour Jean-Marie SIMERMAN</b>	<b>138</b>
Abstentions	16
Majorité absolue	70

**Monsieur Jean-Marie SIMERMAN** ayant obtenu 138 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

→ Est candidat : **Monsieur Sylvain CIMINERA**

Nombre de votants	154
<b>Pour Sylvain CIMINERA</b>	<b>138</b>
Abstentions	16
Majorité absolue	70

**Monsieur Sylvain CIMINERA** ayant obtenu 138 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

→ Est candidat : **Monsieur Thomas MAURICE SEINGEOT**

Nombre de votants	154
<b>Pour Thomas MAURICE SEINGEOT</b>	<b>138</b>
Abstentions	16
Majorité absolue	70

**Monsieur Thomas MAURICE SEINGEOT** ayant obtenu 138 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire pour la durée de son mandat 2020-2026.

**Secteur d'Albestroff – Résultats des votes :**

Compte tenu que 4 candidats souhaitent être membres complémentaires du bureau, il y a lieu de départager les deux premiers candidats suivant l'ordre du tableau qui sont :

- **Monsieur Alain PATTAR**
- **Madame Sylvie BOUSCHBACHER**

Nombre de votants	154
Pour Alain PATTAR	51
<b>Pour Sylvie BOUSCHBACHER</b>	<b>80</b>
Abstentions	23
Majorité absolue	67

Madame Sylvie BOUSCHBACHER ayant obtenu 80 suffrages et donc la majorité absolue, elle est proclamée membre complémentaire du bureau communautaire pour la durée de son mandat 2020-2026.

→ Est candidate : **Madame Yolande HOUPERT**

Nombre de votants	154
<b>Pour Yolande HOUPERT</b>	<b>122</b>
Abstentions	32
Majorité absolue	62

Madame Yolande HOUPERT ayant obtenu 122 suffrages et donc la majorité absolue, elle est proclamée membre complémentaire du bureau communautaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

→ Est candidat : **Monsieur Antoine ERNST**

Nombre de votants	154
<b>Pour Antoine ERNST</b>	<b>102</b>
Abstentions	52
Majorité absolue	52

Monsieur Antoine ERNST ayant obtenu 102 suffrages et donc la majorité absolue, il est proclamé membre complémentaire du bureau communautaire, pour la durée de son mandat 2020-2026.

#### POINT N° CCSDCC20055

**Objet :** *Elections des conseillers communautaires au Comité de Direction de l'EPIC – office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois*

Considérant la délibération n° CCSDCC20021 du 4/03/2020 par laquelle l'assemblée approuvait les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois ;

Considérant qu'en conséquence des effets administratifs de la crise sanitaire, il y a urgence à installer le comité de direction, lequel est amené à devoir voter son budget 2020 avant le 31 juillet prochain aux risques d'être exposé à l'application de l'article L1612-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) ;

*Le conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection de 9 conseillers communautaires titulaires et 9 conseillers communautaires suppléants pour siéger au sein du comité de direction de l'EPIC pour la durée de leur mandat 2020-2026. Cette élection se tiendra conformément aux dispositions des articles L2121-21 et L5211-1 du CGCT.*

Pour la parfaite information du conseil de communauté, conformément aux statuts de l'EPIC et en particulier le c) de l'article 2, le Président complètera ultérieurement le comité de direction par la nomination de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants pour constituer le collège représentant le monde socio-professionnel du tourisme dans le territoire.

**Sont candidats :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur PIC Jean-Jacques (ORIOCOURT)	Monsieur MAURICE SEINGEOT Thomas (MARSAL)
Monsieur CIARAMELLA Raphaël (FRESNES EN SAULNOIS)	Monsieur KLOPP Loïc (DELME)
Madame JOST Annette (HARAU COURT SUR SEILLE)	Monsieur VEVEURT Jean-Louis (GELUCOURT)
Monsieur SASSO Dominique (DIEUZE)	Monsieur TOUSSAINT André (LUBECOURT)
Madame TOSI Marie-Claude (PETTONCOURT)	Monsieur PERRIN Robert (PUTTIGNY)
Monsieur ROESS Emilien (VIC SUR SEILLE)	Monsieur DOYEN Bernard (ALAINCOURT LA COTE)
Monsieur MEYER Gérard (PREVOCOURT)	Monsieur HAMANT Michel (DIEUZE)
Madame FOUQUET Marie-Christine (LEY)	Monsieur BARTHELEMY David (TARQUIMPOL)
Madame MARTIN Monique (CHATEAU SALINS)	Monsieur SEVE Hervé (BEZANGE LA PETITE)

**Résultat du vote :**

Nombre de votants	154
Majorité absolue	72
<b>Pour</b>	<b>142</b>
Contre	3
Abstention	5

La liste des 9 conseillers communautaires titulaires et des 9 conseillers communautaires suppléants siégeant au sein du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois ayant obtenu 142 suffrages, soit la majorité absolue, sont élus membres titulaires et membres suppléants au sein du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, pour la durée du mandat 2020-2026 :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur PIC Jean-Jacques (ORIOCOURT)	Monsieur MAURICE SEINGEOT Thomas (MARSAL)
Monsieur CIARAMELLA Raphaël (FRESNES EN SAULNOIS)	Monsieur KLOPP Loïc (DELME)
Madame JOST Annette (HARAUCOURT SUR SEILLE)	Monsieur VEVEURT Jean-Louis (GELUCOURT)
Monsieur SASSO Dominique (DIEUZE)	Monsieur TOUSSAINT André (LUBECOURT)
Madame TOSI Marie-Claude (PETTONCOURT)	Monsieur PERRIN Robert (PUTTIGNY)
Monsieur ROESS Emilien (VIC SUR SEILLE)	Monsieur DOYEN Bernard (ALAINCOURT LA COTE)
Monsieur MEYER Gérard (PREVOCOURT)	Monsieur HAMANT Michel (DIEUZE)
Madame FOUQUET Marie-Christine (LEY)	Monsieur BARTHELEMY David (TARQUIMPOL)
Madame MARTIN Monique (CHATEAU SALINS)	Monsieur SEVE Hervé (BEZANGE LA PETITE)

**POINT N° CCSDCC20056**

**Objet :** *Elections des membres de la Commission d'Appel d'offres*

Comme le prévoit l'article L1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres d'un EPCI doit invariablement être composée du président ou de son représentant, de 5 membres élus titulaires et de 5 membres élus suppléants.

Dans l'hypothèse où plusieurs listes seraient présentées, celles-ci sont élues à la majorité proportionnelle au plus fort reste, conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des marchés publics.

*Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la CAO.*

Une seule liste est présentée, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur SASSO Dominique (DIEUZE)	Monsieur AMPS Marcel (MARIMONT LES BENESTROFF)
Monsieur KUNTZ Olivier (VIC SUR SEILLE)	Monsieur KLOPP Loïc (DELME)
Monsieur CHAIZE Gérard (AMELECOURT)	Monsieur RICATTE François (BURLIONCOURT)
Madame BOFFIN Christelle (LEMONCOURT)	Monsieur LOUIS Bernard (DIEUZE)
Monsieur HAMANT Daniel (CHATEAU SALINS)	Madame MASCHINO Agnès (VIC SUR SEILLE)

**Résultat du scrutin :**

Nombre de votants	154
Majorité absolue	69
<b>Pour</b>	<b>142</b>
Abstention	6

La liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres susmentionnée ayant obtenu 142 suffrages, donc la majorité absolue, les conseillers communautaires suivants sont proclamés membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes du Saulnois :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur SASSO Dominique (DIEUZE)	Monsieur AMPS Marcel (MARIMONT LES BENESTROFF)
Monsieur KUNTZ Olivier (VIC SUR SEILLE)	Monsieur KLOPP Loïc (DELME)
Monsieur CHAIZE Gérard (AMELECOURT)	Monsieur RICATTE François (BURLIONCOURT)
Madame BOFFIN Christelle (LEMONCOURT)	Monsieur LOUIS Bernard (DIEUZE)
Monsieur HAMANT Daniel (CHATEAU SALINS)	Madame MASCHINO Agnès (VIC SUR SEILLE)

*Procès-verbal n° 4 du conseil communautaire du 22/06/2020 :*

Monsieur Jérôme END, Président de la Communauté de Communes du Saulnois propose à l'assemblée d'approuver le Procès-Verbal n° 4 du conseil communautaire du 22 juin 2020 (consultable au sein de l'extranet « élus »).

*Après délibération, l'assemblée :*

- **APPROUVE** à l'unanimité le PV n° 4 du conseil communautaire du 22 juin 2020.

*Décision relevant du Président n° 07/2020 du 25/06/2020 :*

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre acte de la Décision n° 07/2020 relative à l'avenant n° 1 de l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande avec maximum, concernant le Lot n° 2 « fourniture et pose de la signalétique de direction et d'information » de l'opération de création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées sur le territoire du Saulnois (consultable au sein de l'extranet « élus »).

- L'assemblée **PREND ACTE** de la Décision n° 07/2020 relevant du Président.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 23h00.